

BULLETIN INFO

TRAVAUX RELATIFS AUX FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DES DPCSR

Février 2025



Lors de l'audience bilatérale avec la sous-direction ERPC le 28 janvier 2025, le SANEER & SR a questionné la DSR quant à l'état d'avancement du dossier relatif aux formations initiales et continues des DPCSR.

En effet, la pauvreté de l'arrêté relatif à la formation initiale du corps des DPCSR est flagrante en comparaison de celui qui traite de la formation initiale et continue des IPCSR. Pour le SANEER & SR, il devient urgent de travailler sur ce dossier au vu de l'évolution des missions des DPCSR ces dernières années.

Pour rappel, le GT Missions des DPCSR a été clôturé le 11 mars 2022 par un relevé de conclusions, le GT Formation des DPCSR a fait l'objet d'une dernière réunion le 6 juillet 2023 et d'un compte rendu dans lequel la sous-direction ERPC a donné un avis favorable à la demande du SANEER & SR de réécriture de l'arrêté du 26 janvier 2004.

Le décret modificatif du statut du corps des DPCSR a été approuvé au CSA Ministériel du 10 octobre 2024, il est grand temps de ré-ouvrir ce dossier.

• L'adjoint à la Sous-directrice ERPC nous informe qu'il y a eu des travaux complémentaires au sujet de la formation initiale et continue des DPCSR et confirme qu'il faut maintenant avancer sur ce point. Les réunions vont se poursuivre. Le groupe de travail va à nouveau se réunir.

• M. RIQUELME nous informe qu'une réunion sur la formation des DPCSR a eu



lieu le 29 janvier entre la DSR et la DRH. Cette réunion va permettre de réactiver le GT Formations initiales et continues des DPCSR. Il existe un véritable chantier global de formation.

L'adjoint à la Sous-directrice ERPC est sur la même position que notre syndicat, il est primordial de mettre en adéquation le texte statutaire (le décret qui va être publié prochainement) et l'arrêté de formation des DPCSR.

Le SANEER & SR, le syndicat 100 % utile !